Ville de Genève
Conseil municipal

P-456

Réponse du Conseil administratif du 3 septembre 2024 à la pétition du 17 novembre 2021: «Pour le rétablissement du vivre-ensemble aux parc et clos Voltaire».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-456 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, cette pétition a été déposée le 17 novembre 2021 en raison des toilettes installées sur place qui n'étaient pas réellement nettoyées ni entretenues. En outre, les voisin-e-s habitant à côté du clos Voltaire se plaignaient du bruit.

Depuis le dépôt de cette motion, des actions ont été menées, notamment sous l'impulsion du département de la sécurité et des sports (DSSP), du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Les rôles et responsabilités de chaque service ont été identifiés et fixés.

Ainsi, le 15 décembre 2022, une première rencontre a eu lieu, au clos Voltaire, entre le Service social (SOC), la police municipale, le Service des espaces verts (SEVE) et le Service Voirie – Ville propre (VVP). Cette rencontre a permis de renforcer la collaboration et la coordination entre les services municipaux afin de répondre clairement aux différentes demandes du quartier.

A la suite de cette réunion, un entretien plus régulier a été mis en place par le SEVE. Les toilettes publiques installées bénéficient désormais d'un nettoyage régulier. En outre, les anciens bacs à fleurs ont été retirés, le compost a été déplacé et est fréquemment enlevé. Il demeure encore une question d'un «trou d'eau» sous un arbre. Des discussions sont en cours afin de remédier définitivement à ce problème. Néanmoins, des actions ont déjà été menées.

En outre, un important investissement de médiation a été déployé avec l'ensemble des actrices et acteurs du quartier. Cela a été possible notamment grâce au Comité des usagères et usagers du clos Voltaire, chapeauté par l'équipe sociale de proximité Pâquis – Grottes – Saint-Gervais. Ce comité se compose des membres suivants: Bibliothèque de Genève, maison des Délices, SOC, Association de la Ciguë, Association Délices en fêtes, association Jardin des délices et Association Sauvons les petits délices, Association Délices Voltaire, SEVE, Service de la police municipale (SPM), VVP.

Depuis, le SOC n'a plus reçu de plaintes quant aux nuisances sonores.

En parallèle, en raison des perméabilités entre secteurs, une première coordination de quartier Délices – Saint-Jean composée des partenaires de ces deux secteurs a eu lieu le 29 janvier 2024. Notons que le Service de la jeunesse (SEJ) participe à cette coordination via les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et les correspondant-e-s de nuit. Cette première rencontre a mis en exergue le besoin que celle-ci perdure. Une deuxième rencontre a déjà eu lieu en mai et une prochaine date est prévue en automne.

En conclusion, grâce à une meilleure coordination et concertation entre les différents services impliqués, mais également avec l'aide des associations de terrain, la Ville de Genève est parvenue à apaiser la situation dans la zone évoquée. Le Conseil administratif entend poursuivre ces efforts afin que ces améliorations soient durables.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La maire:
Gionata Piero Buzzini	*Christina Kitsos*